



**RAPPORT
DU CONSEIL MUNICIPAL
AU
CONSEIL GENERAL**

Postulat « Renforcer la participation démocratique »
du 20 mai 2025, accepté en plénum du 11 juin 2025

Décembre 2025



Le postulat, dont le texte suit, a été déposé le 20 mai 2025 par les 13 conseillers généraux suivants : Yann Vetter, Perrin Hoffmann, Sabine Rey, Maryse Bétrisey Zufferey, Marie-Paule Dieffenbacher, Simon Eggs, Julien Beney, Lionel Zufferey, Eric Vouardoux, Patrick Brigante, Lisa Salamin, Cédric Métrailler et Alexandre Duc.

Ce postulat intitulé « **Renforcer la participation démocratique** » a été accepté par le Conseil général lors du plénum du **11 juin 2025**. Il appartient donc au Conseil municipal d'y donner suite par le dépôt du présent rapport dans un délai de six mois en application de l'article 38 du règlement du Conseil général de 2024.

TEXTE DU POSTULAT

Une démocratie ne peut être forte et représentative que si ses citoyens s'engagent activement dans le processus électoral et de votation.

Lors des deux dernières élections, tant à l'échelle cantonale que communale, notre commune a enregistré un taux de participation préoccupant.

Conscients qu'une faible mobilisation électorale fragilise l'ensemble des institutions démocratiques, nous estimons essentiel d'analyser les causes de ce désintérêt et d'explorer des mesures concrètes pour y remédier.

Formulation du postulat :

En ce sens, nous souhaitons que le Conseil communal analyse les éléments suivants, ainsi que toute autre piste jugée pertinente :

1. *Analyse des tendances : Évolution du taux d'abstention selon les différentes catégories d'âge et autres critères pertinents sur l'ensemble des scrutins de la législature précédente.*

2. *Facilitation : Prise en charge de l'affranchissement pour le vote par correspondance.*

3. *Incitation & sensibilisation : Promotion de l'engagement civique, en particulier auprès des nouveaux votants, par le biais de campagnes de sensibilisation, formations, ou autres initiatives adaptées.*



REPONSE AU POSTULAT

1 Généralités

1.1 Préambule

La participation politique en Suisse fait l'objet d'analyses régulières depuis plusieurs décennies, tant en raison de son rôle central dans le fonctionnement de la démocratie directe que des évolutions qu'elle présente. Les recherches disponibles montrent que, si l'intérêt pour la politique reste relativement stable, la participation électoral connaît des variations importantes selon les types de scrutins, la nature des objets soumis au vote et les caractéristiques socio-démographiques des électeurs.

Leonhard Neidhart (2017)¹ rappelle que la participation suisse s'inscrit dans une dynamique historique particulière. Avec un système politique reposant sur des votations fréquentes, les citoyens sont appelés aux urnes plusieurs fois par an, ce qui peut engendrer une forme de « surcharge démocratique ». Cette densité du calendrier, combinée au caractère technique de certains objets, a contribué à une baisse progressive de la participation depuis la seconde moitié du XX^e siècle.

L'analyse de Sandro Lüscher (2015)² nuance toutefois l'idée selon laquelle l'abstention traduirait un désintérêt généralisé pour la politique. Selon lui, la plupart des citoyennes et citoyens exercent leur droit de vote de manière sélective, en fonction des objets soumis au scrutin. Une étude citée dans son analyse montre ainsi qu'un peu moins de 10 % des personnes inscrites ne votent jamais, tandis qu'environ 10 % participent à chaque scrutin, les autres alternant entre participation et abstention selon les thématiques.

Plus récemment, l'étude Selects menée après les élections fédérales de 2023 (FORS Lausanne, 2024)³ apporte un éclairage empirique actualisé sur les comportements électoraux. Elle met en évidence plusieurs profils d'abstentionnistes, notamment les jeunes adultes, les personnes au niveau de formation ou au revenu plus bas et les électeurs moins intégrés politiquement ou socialement. Si certains groupes restent durablement sous-représentés dans les urnes, d'autres se mobilisent davantage selon les enjeux perçus comme prioritaires. L'étude révèle également que la participation peut varier sensiblement en fonction du contexte politique, de la polarisation des débats et de la présence de thématiques jugées capitales.

1.2 Contexte légal

L'organisation des élections et votations est régie par un cadre légal strict, qui limite la marge de manœuvre des communes. Sans constituer un inventaire exhaustif, les principales normes applicables, tant au niveau fédéral que cantonal, sont les suivantes :

- Loi fédérale sur les droits politiques (LDP, RS 161.1).
- Ordonnance fédérale sur les droits politiques (ODP, RS 161.11).
- Loi cantonale sur les droits politiques (LcDP, RS 160.1).
- Loi cantonale d'application de la loi fédérale sur les droits politiques (LALDP, RS 160.3).
- Ordonnance cantonale sur le vote par correspondance (RS 160.102).

¹ Neidhart, Leonhard (2017). *Participation politique*. Dictionnaire Historique de la Suisse. <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/017366/2017-03-28>

² Lüscher, Sandro (2015). *Abstentionnisme ne rime pas forcément avec désintérêt*. Swissinfo.ch. <https://www.swissinfo.ch/fr/politique/abstentionnisme-ne-rime-pas-forc%C3%A9ment-avec-d%C3%A9sint%C3%A9r%C3%AAt/41655972>

³ FORS Lausanne (2024). *Élections fédérales 2023 : Participation et choix électoral*. https://forscenter.ch/wp-content/uploads/2024/06/selects-studie-2023_fr.pdf

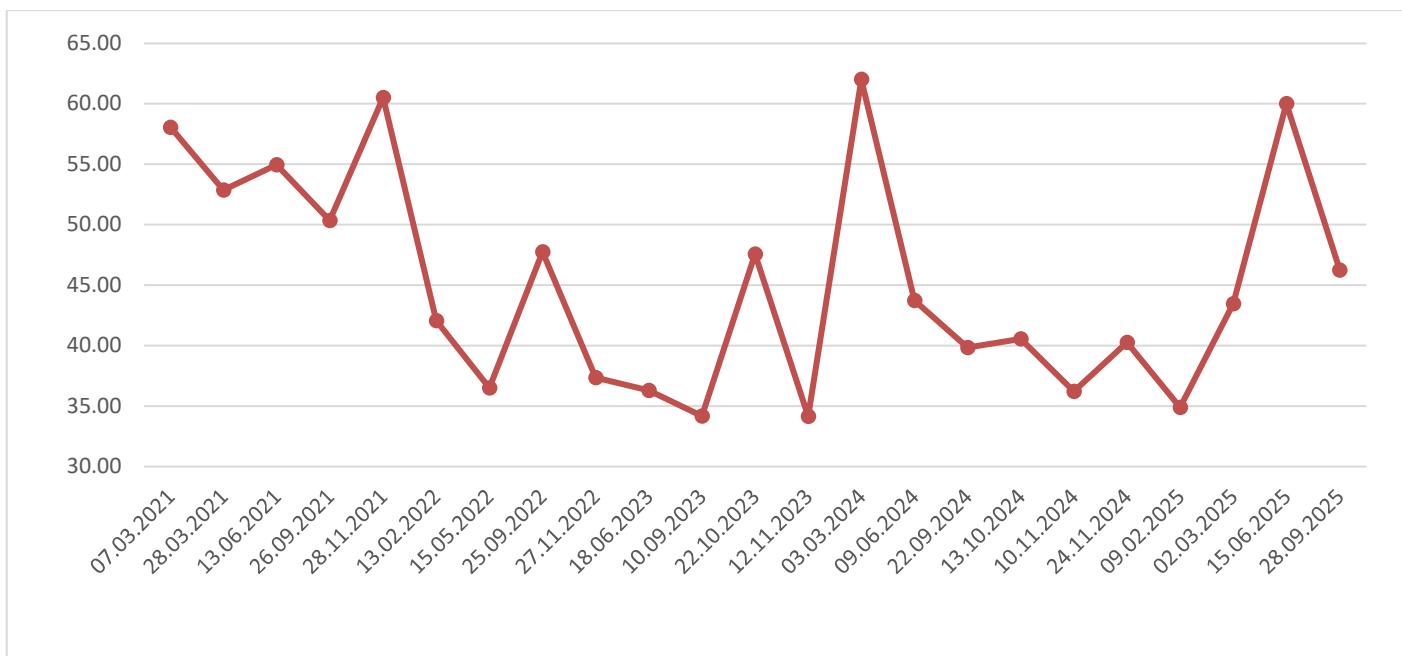


2 Réponse aux 3 points du postulat

2.1 Analyse des tendances

Evolution du taux de participation pour la commune de Sierre, tous scrutins confondus

Les données présentées ci-après couvrent l'ensemble des scrutins tenus à Sierre entre 2021 et 2025, qu'il s'agisse d'élections ou de votations de portée communale, cantonale ou fédérale. Présentées sous forme graphique, elles permettent de suivre l'évolution du taux de participation au fil de la législature. Au total, 62 objets ont été soumis au vote, répartis sur 28 scrutins et 23 journées de votation. Sur cette période, la participation sierroise a oscillé entre un minimum de 34,15 % (élection au Conseil des États, second tour, novembre 2023) et un maximum de 62,53 % (initiative fédérale sur l'AVS, mars 2024).



Graphique 1 : Taux de participation moyen (%) par journée de votation pour la ville de Sierre

Dans le détail, les dix objets ayant suscité la plus faible mobilisation sont les suivants :

- votation fédérale du 15.05.2022 :
 - loi sur la transplantation d'organes – 36,08 %
 - corps européen de garde-frontières – 36,68 %
 - loi sur le cinéma – 36,73 %
- votation fédérale du 18.06.2023 :
 - imposition des grands groupes d'entreprises – 36,29 %
 - prolongation de la loi Covid-19 – 36,30 %
 - loi sur la protection du climat – 36,32 %
- votation cantonale du 10.09.2023 (grandes installations photovoltaïques) – 34,18 %
- élection fédérale du 12.11.2023 (Conseil des États, 2^e tour) – 34,15 %
- élection communale du 10.11.2024 (Conseil général) – 36,21 %
- votation fédérale du 09.02.2025 (initiative pour la responsabilité environnementale) – 34,90 %

Les pics de participation, qui ont dépassé ou approché les 60 %, ont quant à eux concerné les trois journées de votations suivantes :

1. les votations fédérales et cantonales du 28.11.2021 :
 - modification de la loi fédérale Covid-19 (suite à référendum) – 60,97 %
 - initiative fédérale sur les soins infirmiers – 60,79 %
 - initiative fédérale sur la justice – 60,59 %



- initiative cantonale sur les « grands prédateurs » – 59,64 %
2. les votations fédérales et cantonales du 3 mars 2024 :
- initiative fédérale pour une 13^e rente AVS) – 62,53 %
 - initiative fédérale pour le relèvement de l'âge de la retraite – 62,28 %
 - loi cantonale sur l'ouverture des magasins – 61,80 %
 - nouvelle constitution valaisanne – 61,43 %
3. la votation communale du 15.06.2025 :
- projet Valais Arena et Ecoquartier VIVA – 59,99 %

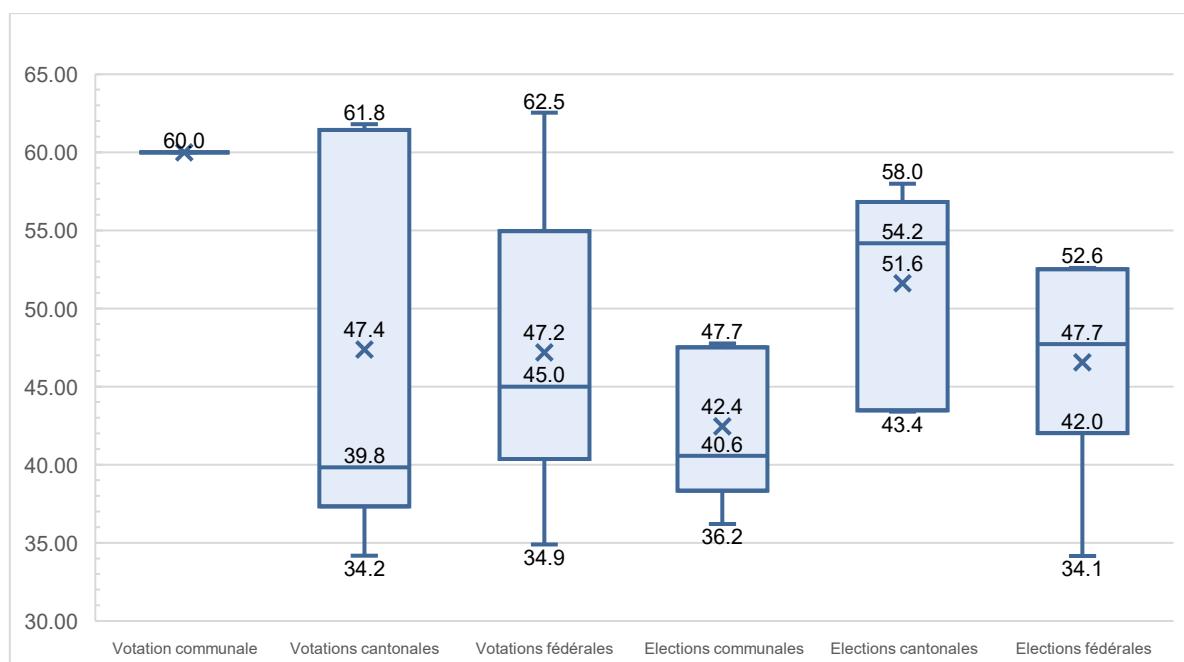
Bien qu'une légère tendance à la baisse puisse être observée, la participation demeure très fluctuante sur l'ensemble de la période analysée. L'année 2025 en offre une illustration nette : la votation communale de juin constitue l'un des scrutins les plus mobilisateurs, tandis que l'initiative fédérale de février affiche l'un des taux les plus bas. Ces éléments suggèrent que les thèmes des votations pourraient influencer la mobilisation des citoyens : les enjeux liés à la prévoyance sociale, à la santé publique, aux libertés personnelles ou les thématiques locales semblent notamment susciter un intérêt plus marqué.

Taux de participation moyen et médian par type de scrutin pour la commune de Sierre

Cette seconde analyse vise à comparer le niveau de participation selon le type et la portée des objets soumis au vote. Elle repose sur les mêmes scrutins que précédemment (soit les années 2021 à 2025), auxquels ont été ajoutées les élections communales de 2020 et les élections fédérales de 2019, afin de disposer d'une base de comparabilité pour ces types d'objets. Elle permet de compléter l'analyse temporelle en offrant une lecture transversale de la participation par catégories de scrutins.

Le graphique ci-après, présenté sous la forme d'un diagramme en boîtes (boxplot), met en évidence plusieurs éléments pour chaque type de scrutin :

- la médiane de participation (ligne centrale), valeur qui partage les scrutins en deux groupes : 50 % ont enregistré un taux situé au-dessus de la médiane et 50 % en dessous ;
- la moyenne de participation (marquée par une croix) ;
- la boîte, qui illustre la dispersion centrale des données et représente l'intervalle de taux de participation dans lequel se situent 50 % des scrutins ;
- les moustaches, qui indiquent l'étendue des valeurs minimales et maximales observées.



Graphique 2 : Taux de participation (%) selon le type de scrutin pour la ville de Sierre



La lecture de ce graphique permet ainsi de dégager plusieurs tendances.

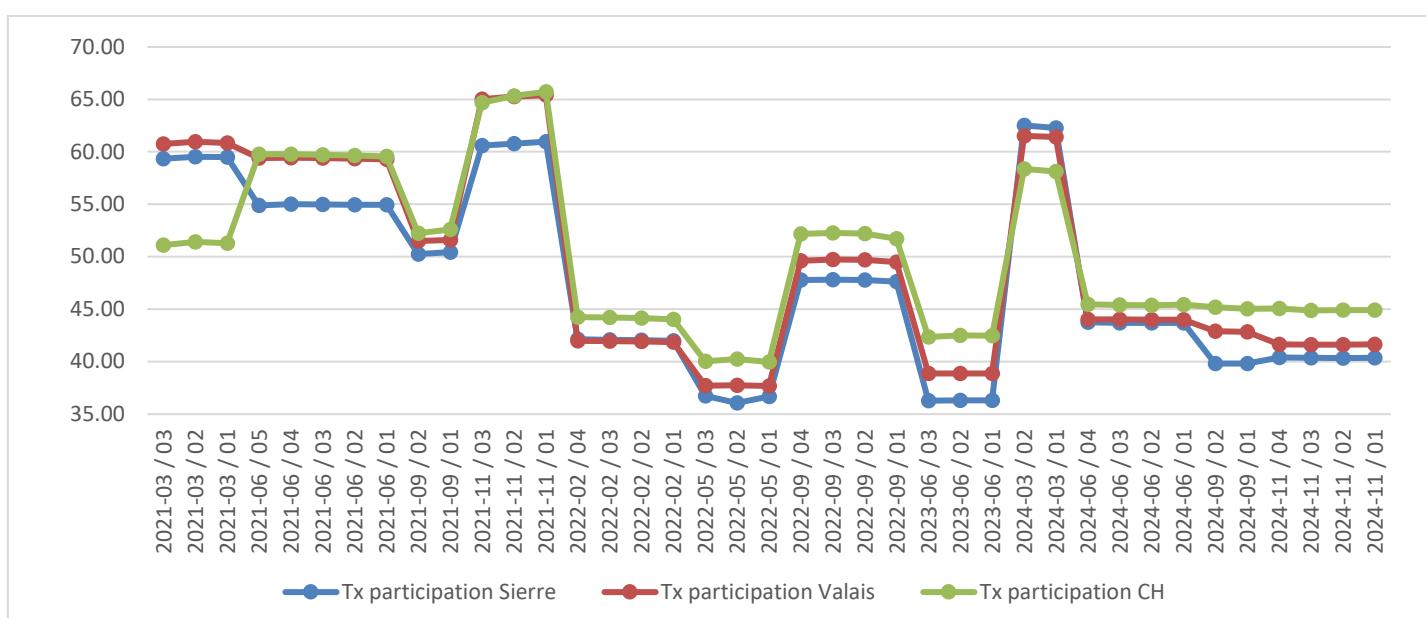
Les niveaux de participation varient selon le type de scrutin. Les votations communales et les élections cantonales figurent parmi les scrutins les plus mobilisateurs, tandis que les votations cantonales et les élections communales présentent les taux médians les plus faibles.

La dispersion est marquée pour l'ensemble des catégories, illustrant une forte variabilité selon les enjeux spécifiques de chaque scrutin : certaines consultations attirent à peine 34 à 40 % des votants, alors que d'autres dépassent les 55 à 60 %.

Les votations, notamment cantonales, présentent une variabilité particulièrement élevée, avec une étendue verticale plus importante que pour les élections. Cela reflète la diversité des objets soumis au vote : certains, très techniques, mobilisent peu, tandis que d'autres, à forte portée politique ou sociétale, attirent davantage de participation.

Pour ce qui concerne particulièrement les élections, précisons que celles qui ont atteint les taux de participation les plus bas sont l'élection au second tour du Conseil des Etats en 2023 (34,15 %), l'élection au Conseil général de 2024 (36,21 %) et l'élection au Conseil d'Etat de 2025 (43,40 %).

Taux de participation aux votations fédérales : situation de Sierre en perspective cantonale et nationale



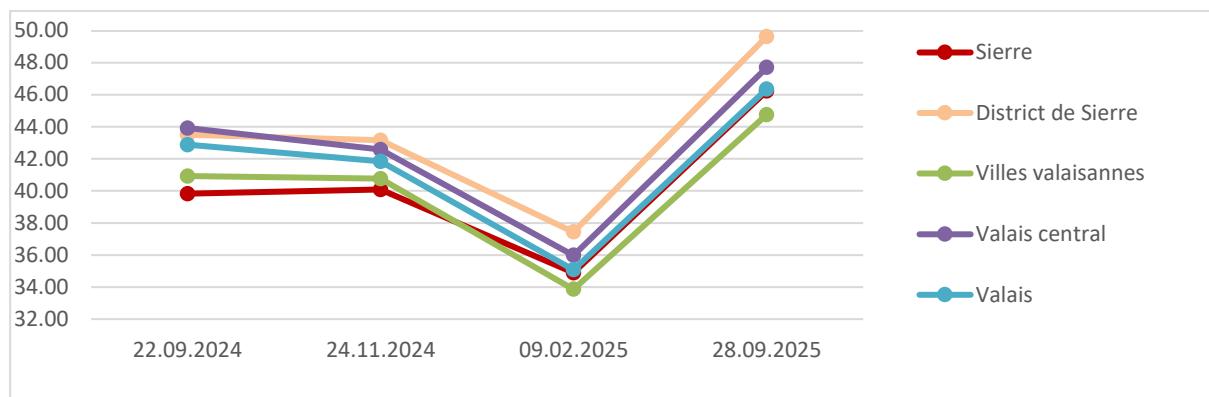


Dans l'ensemble, la participation sierroise évolue de manière similaire aux tendances cantonales et nationales, avec un écart pouvant varier entre -6,19 et +8,25 points selon les scrutins. Elle demeure toutefois le plus souvent légèrement inférieure aux moyennes, avec un écart moyen de -1,82 par rapport au canton et -2,53 points par rapport à la Confédération.

Certaines votations ont néanmoins suscité une mobilisation sierroise supérieure. C'est le cas en mars 2021, lorsque les élections cantonales se déroulaient simultanément à une votation fédérale, ainsi qu'en mars 2024 lors des scrutins relatifs aux rentes AVS auxquels s'ajoutait une votation cantonale sur la nouvelle constitution cantonale.

Ces résultats montrent que la participation de la ville de Sierre s'inscrit globalement dans les tendances générales observées à l'échelle cantonale et nationale, tout en demeurant légèrement inférieure aux moyennes. Ils soulignent également l'existence de variations selon les objets soumis au vote et le contexte dans lesquels les scrutins se déroulent.

Taux de participation comparé niveau cantonal



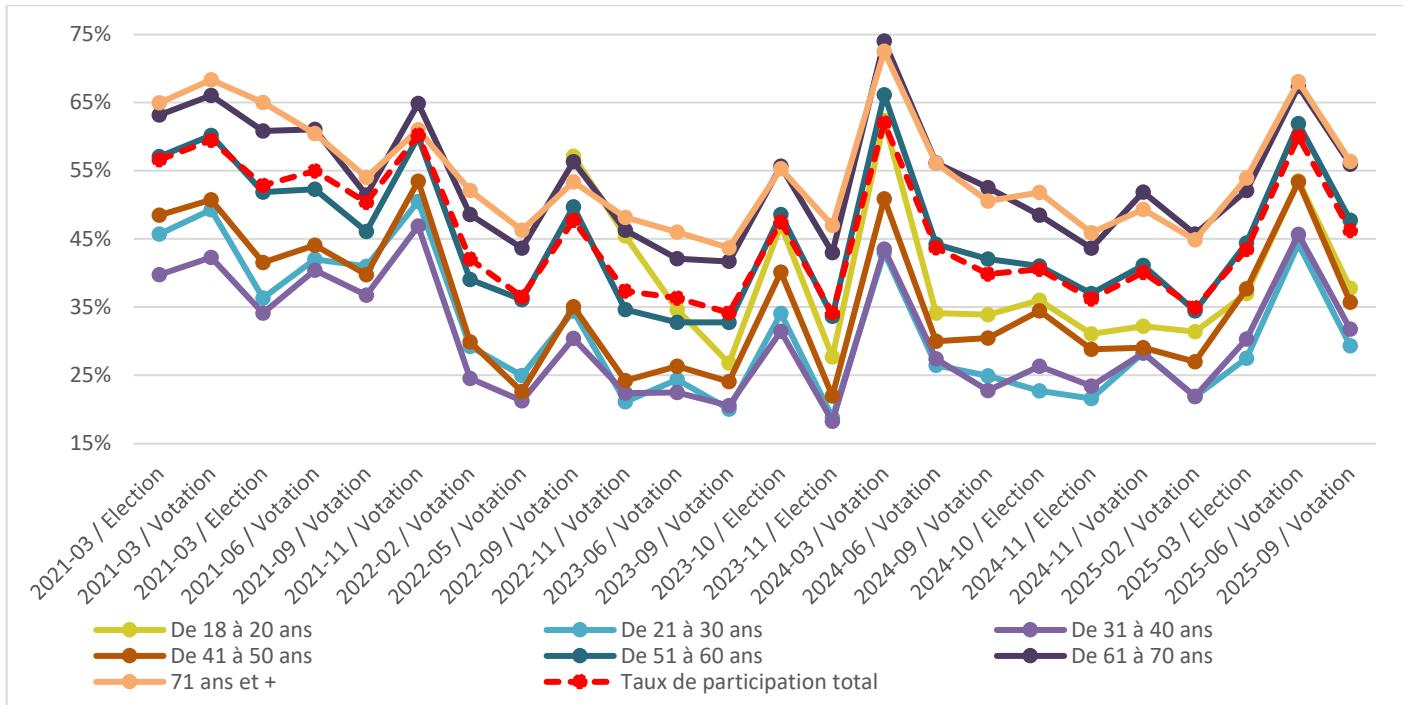
Graphique 4 : Comparaison des taux de participation moyens (%) aux votations

Les données ci-dessus permettent de comparer l'évolution du taux de participation moyen de la commune de Sierre avec plusieurs niveaux de référence : le district de Sierre, l'ensemble des villes valaisannes, le Valais central et l'ensemble du Valais. Quatre votations, organisées entre septembre 2024 et septembre 2025, forment la base de cette analyse.

Lors de ces quatre scrutins, la participation enregistrée à Sierre se situe systématiquement en-dessous des niveaux observés dans le district (-3,2 points en moyenne), dans le Valais central (-2,3 points en moyenne) et dans l'ensemble du Valais (-1,28 point en moyenne). La participation sierroise demeure toutefois très proche, voire légèrement au-dessus, de celle observée dans l'ensemble des villes valaisannes (+0,2 point en moyenne).

On constate donc que les taux de participation en milieux plus fortement urbanisés semblent légèrement inférieurs à la moyenne observée dans le reste du canton.

Taux de participation par classe d'âge



Graphique 5 : Comparaison des taux de participation moyens (%) par scrutin en fonction des classes d'âge

Les données recueillies pour l'ensemble des scrutins organisés entre 2021 et 2025 permettent d'examiner de manière détaillée les différences de participation entre les classes d'âge au sein de la commune de Sierre.

Les taux moyens de participation observés sur l'ensemble de la période se présentent comme suit :

Classe d'âge	Taux de participation moyen
18–20 ans	39.83 %
21–30 ans	33.45 %
31–40 ans	32.01 %
41–50 ans	37.76 %
51–60 ans	47.43 %
61–70 ans	55.41 %
71 ans et +	56.02 %

Les citoyens de 31–40 ans apparaissent comme les moins mobilisés, avec un taux de participation moyen de 32,01 %. Ils sont suivis de près par les jeunes adultes de 21–30 ans (33,45 %). Dans les deux cas, la participation reste systématiquement en dessous du taux global enregistré pour l'ensemble de la population sierroise.

La classe des 18–20 ans constitue un cas particulier : tantôt plus mobilisée que la moyenne générale, tantôt en retrait. Elle affiche une participation moyenne proche de 40 %, supérieure à celle des 21–30 ans et des 31–40 ans. Cet effet peut s'expliquer par la dynamique du « premier vote », souvent associée à un engagement plus ponctuel. Il convient toutefois de préciser que cette catégorie n'a pu être suivie séparément qu'à partir du scrutin de septembre 2022, elle était auparavant intégrée à la classe 18–30 ans.

À partir de 40 ans, la participation progresse nettement d'une classe d'âge à la suivante. Si les 41–50 ans enregistrent encore des taux de participation modérée, la mobilisation des 51–60 ans progresse largement pour se rapprocher du taux de participation total.



Les seniors (61–70 ans et 71 ans et plus) sont quant à eux les plus engagés, avec des taux de participation moyens dépassant 55 %. L'écart générationnel est marqué : la différence entre les 71 ans et plus et les 31–40 ans dépasse les 23 points de pourcentage et atteint parfois près de 30 points selon les scrutins considérés.

Les écarts entre classes d'âge demeurent relativement constants au fil des scrutins analysés. Même lors de votations fortement mobilisatrices — telles que celles portant sur le Covid-19, les initiatives AVS, la nouvelle constitution cantonale ou le projet Valais Arena — les jeunes adultes augmentent certes leur participation, mais restent nettement en deçà des niveaux observés auprès des classes d'âge plus élevées.

Taux de participation par genre

L'analyse des mêmes données que celles utilisées pour l'étude par classes d'âge ne met pas en évidence de différence notable entre la participation des femmes et celle des hommes. Sur l'ensemble des scrutins étudiés, les taux moyens s'établissent respectivement à 46,1 % et à 46,3 %.

Les écarts observés d'un scrutin à l'autre restent modestes et se situent dans une fourchette allant de -2,42 à +2,68 points de pourcentage.

2.2 Facilitation

Le postulat invite la commune à examiner la possibilité de prendre en charge les frais d'affranchissement liés au vote par correspondance.

Cependant, il convient de préciser que l'organisation des scrutins est strictement encadrée par la législation cantonale. À ce titre, l'article 26 de la loi sur les droits politiques stipule explicitement que « les frais d'envoi sont à la charge du citoyen ». L'ordonnance sur le vote par correspondance confirme ce principe en précisant que « l'affranchissement des envois postaux est à la charge de l'expéditeur ».

Ainsi, même si elle le souhaitait, la commune ne disposerait pas de la compétence pour prendre en charge ces frais d'affranchissement.

Cette question n'est toutefois pas nouvelle et a été plusieurs fois débattue au Grand Conseil ces dernières années :

- En 2017, un postulat demandait des « enveloppes préaffranchies pour les votes par correspondance afin d'accroître la participation aux élections et votations »⁵. Ce postulat a finalement été retiré.
- En mai 2022, une motion visant à « autoriser les communes à préaffranchir les enveloppes pour faciliter le vote par correspondance »⁶ a été déposée. Le Grand Conseil a largement rejeté cette motion.
- Le sujet a encore été débattu lors de la récente session de novembre 2025, puisqu'un postulat portant sur la mise à disposition d'« enveloppes préaffranchies pour les votations et élections » a été accepté par le parlement.⁷ Le Conseil d'Etat est maintenant chargé d'analyser ce point.

Pour rappel, les citoyens valaisans disposent déjà de plusieurs moyens pour exercer leur droit de vote :

- Vote personnel à l'urne le dimanche du scrutin. En moyenne 4 % des votants de la commune de Sierre, soit entre 70 et 240 personnes environ, en fonction des scrutins, se déplacent à l'urne le dimanche.
- Dépôt anticipé du matériel de vote auprès de l'administration communale jusqu'au vendredi précédent le scrutin. Pour la commune de Sierre, une urne est accessible à la réception de l'Hôtel de ville pendant les heures d'ouverture (lu-je 07h30-12h00 / 13h30-17h30 ; ve 07h30-12h00 /

⁵ Grand Conseil du Valais (2017). *Postulat 2017.05_POS_1.0203 - Enveloppes préaffranchies votes par correspondance*. <https://parlement.vs.ch/app/fr/link/40707>

⁶ Grand Conseil du Valais (2022). *Motion MO_2022.05.148 - Autoriser les communes à préaffranchir les enveloppes pour faciliter le vote par correspondance*. <https://parlement.vs.ch/app/fr/link/177662>

⁷ Grand Conseil du Valais (2025). *Postulat POS_2025.05.167 - Des enveloppes préaffranchies pour les votations et élections*. <https://parlement.vs.ch/app/fr/link/264349>



13h30-17h00). En moyenne, 60 % des votants (entre 2'000 et 3'500 personnes) utilisent ce mode de vote.

- Envoi postal dûment affranchi, dans le respect des délais systématiquement rappelés sur le matériel de vote. La dernière levée du courrier intervient, conformément aux instructions, le vendredi précédent le scrutin à 17h00. En moyenne 36 % des votants (entre 1'000 et 2'400) optent pour cette modalité.

Si le canton devait introduire la gratuité de l'affranchissement pour le vote par correspondance, cette mesure pourrait impliquer des coûts supplémentaires pour les communes. Leur estimation reste toutefois délicate : au-delà de la hausse potentielle du taux de participation, il conviendrait également d'anticiper un éventuel transfert d'une partie des électeurs qui votent actuellement par dépôt vers l'envoi postal. Néanmoins, en se basant uniquement sur le nombre moyen de votes par correspondance enregistrés lors des derniers scrutins et en appliquant le tarif postal ECR (envoi commercial-réponse) de CHF 0.71 par envoi en courrier B, le coût minimal par scrutin pour la commune de Sierre pourrait s'élever à CHF 1'200.–. Avec quatre journées de votation par année, la charge annuelle atteindrait ainsi au minimum CHF 4'800.– pour la commune de Sierre. La charge pourrait toutefois être nettement plus élevée si la prise en charge des frais d'affranchissement devait influencer le comportement des votants.

Au-delà de la dimension financière, il est pertinent d'examiner l'impact potentiel d'une telle mesure sur la participation électorale. Une étude de l'Université de Fribourg (Schelker & Schneiter, 2017⁸) a analysé l'effet de la prise en charge de l'affranchissement pour le vote par correspondance dans plusieurs communes bernoises. La gratuité du timbre a entraîné une hausse d'environ +1,8 point de pourcentage du taux de participation par rapport aux communes où les électeurs devaient affranchir eux-mêmes leur enveloppe. Une analyse plus récente portant sur plusieurs communes suisses ayant introduit l'affranchissement prépayé (Yin, Willi & Leemann, 2021⁹) confirme cet effet positif, mais dans une moindre mesure, avec une augmentation estimée entre +1,1 et +1,3 point de participation. Si l'on considère l'hypothèse la plus élevée d'une augmentation de 1,8 point, cela pourrait représenter pour Sierre environ 170 personnes.

Outre le préaffranchissement, le vote électronique constitue une autre piste fréquemment mentionnée pour favoriser la participation démocratique. Ses partisans soulignent qu'il pourrait offrir une solution adaptée aux électeurs moins enclins à utiliser le vote postal ou à se déplacer à l'urne, notamment les jeunes fortement familiarisés avec le numérique et les personnes à mobilité réduite. Il convient toutefois de rappeler, là encore, que ce domaine ne relève pas de la compétence communale : le développement de ce canal de vote est piloté par la Confédération, en collaboration avec les cantons. Depuis 2023, le système de vote électronique développé par La Poste est à nouveau testé à titre pilote dans quatre cantons (Bâle-Ville, Saint-Gall, Thurgovie et Grisons), uniquement pour une partie limitée de l'électorat. À ce stade, il semblerait qu'aucun effet clairement établi sur une augmentation du taux de participation ne puisse être constaté.¹⁰ S'agissant de la participation du canton du Valais à ces essais, la question a fait l'objet de discussions au sein des instances cantonales.¹¹ À l'issue des réflexions faites, le Conseil d'État a décidé de ne pas rejoindre la phase pilote pour l'instant, compte tenu « du coût d'introduction et d'exploitation, du faible impact sur la participation, des incertitudes en matière de sécurité, de fiabilité et de pérennité du système, du nombre restreint des cantons ayant emprunté le chemin ».

Comme mentionné précédemment, l'exercice du droit de vote, en tant que pilier de la démocratie, fait régulièrement l'objet de débats au Grand Conseil. En mai 2025, une motion visant à permettre le vote par correspondance jusqu'à la clôture du scrutin¹² a été adoptée. Celle-ci propose de modifier la législation afin d'autoriser le dépôt du matériel de vote à la commune « par correspondance » également le dimanche du scrutin. La motion a été transmise au Conseil d'État pour exécution.

⁸ Schelker & Schneiter (2017). *The elasticity of voter turnout*.

<https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0261379417301336>

⁹ Yin, Willi & Leemann (2021). *Using Pre-Stamped Envelopes to Affect Turnout Costs*. <https://lucasleemann.ch/wp-content/uploads/2021/09/yin-et-al.-2021.pdf>

¹⁰ Fondation ch Stiftung (2023). *Le vote électronique augmente-t-il la participation aux scrutins ?* <https://chstiftung.ch/fr/ch-blog/le-vote-electronique-augmente-t-il-la-participation-aux-scrutins>

¹¹ Grand Conseil du Valais (2021). *Postulat POS_2021.12.486 - Pour une participation à la phase d'essai du vote électronique*. <https://parlement.vs.ch/app/fr/link/173860>

¹² Grand Conseil du Valais (2023). *Motion MO_2023.12.453 - Pour que le vote par correspondance soit autorisé jusqu'à la clôture des scrutins*. <https://parlement.vs.ch/app/fr/link/197956>



En conclusion, la prise en charge du préaffranchissement des enveloppes de vote ne relève pas de la compétence communale ; tout comme les autres mesures de facilitation, ces aspects sont régis par un cadre légal strict. La question de faciliter davantage l'exercice du droit de vote demeure toutefois régulièrement discutée, ce qui reflète d'une préoccupation constante du renforcement de la participation démocratique. Toute évolution en la matière devrait s'appuyer sur une évaluation du rapport coût-bénéfice et sur les enseignements tirés des expériences menées par d'autres cantons et communes.

2.3 Incitation et sensibilisation

La commune met en œuvre plusieurs actions visant à encourager l'engagement civique et à sensibiliser la population aux enjeux démocratiques, au rang desquels on peut citer :

Projet « Enfin je vote »

Cette formation s'adresse aux Sierrois récemment naturalisés, aux jeunes atteignant la majorité civique ainsi qu'à tout citoyen souhaitant mieux comprendre le système de vote et d'élection. Il combine apports théoriques et ateliers pratiques. Les participants ont ainsi l'occasion de manipuler du matériel de vote, de se familiariser avec les différentes procédures électORALES et de se préparer concrètement à participer aux scrutins. En 2024, seize personnes y ont participé. Le prochain atelier, initialement prévu en octobre 2025, aura lieu au printemps 2026.

Brochure et site internet easyvote

La ville soutient également le programme easyvote de la fédération suisse des parlements des jeunes, qui vise à rendre l'information sur les votations plus accessible aux jeunes. Les jeunes citoyens sierrois, âgés de 18 et 19 ans, reçoivent avant chaque scrutin une brochure résumant de manière neutre et claire les objets soumis au vote. Cette démarche répond à l'une des principales difficultés exprimées par les jeunes votants : la complexité et la densité du matériel officiel. En moyenne, 120 jeunes citoyens sierrois ont bénéficié des informations de cette brochure en 2025 à chaque scrutin fédéral. En complément des brochures papier, easyvote propose également un site internet, des vidéos explicatives et une application mobile, Votenow, pour accompagner les jeunes dans leur participation.

Programme « J'ai voté » et « Impact Jeunesse »

La ville de Sierre, par son délégué à la jeunesse, soutient le programme « J'ai voté »¹³. Mis en œuvre pour les élections fédérales, la dernière fois en 2023 ; il vise à « conscientiser les jeunes électrices et électeurs à leur devoir civique et les motiver ainsi à faire entendre leur voix », par une campagne d'affichage dans l'espace public et sur les réseaux sociaux.

Le projet « Impact Jeunesse », collaboration entre le délégué cantonal à la jeunesse et les délégués des villes de Monthey, Martigny, Sion et Sierre, a quant à lui été mis sur pied en vue des élections communales (2024) et cantonales (2025). Là encore, il a été question de visuels dans l'espace public et sur les réseaux sociaux afin d'encourager les jeunes à participer au processus électoral.¹⁴

Outils d'information et communication citoyenne

Plusieurs canaux de communication contribuent à renforcer l'accès à l'information civique :

- des emplacements dédiés à l'affichage politique, situés dans des zones à forte fréquentation et réservés spécifiquement aux périodes électorales pour assurer la visibilité des candidats ;
- le site internet de la ville, qui regroupe les informations essentielles liées aux procédures de vote ;
- la page « démocratie » du site internet de la BMS, proposant des ressources thématiques (ouvrages, contenus pédagogiques, liens utiles) ;
- d'autres communications ponctuelles, quand les circonstances l'exigent.

Communication à l'attention des nouveaux citoyens

Un courrier est également adressé chaque année aux jeunes atteignant leur majorité civique, leur rappelant les démarches administratives nécessaires pour exercer leur droit de vote (dépôt de leur acte d'origine). Cette démarche vise à garantir l'inscription de toutes les personnes concernées sur les registres électoraux.

¹³ Centre de recherche sur la démocratie directe. *La campagne « J'ai voté 2023 »*. <https://crdej.ch/la-campagne-jai-vote-2023/>

¹⁴ Service de la culture et de la jeunesse du Valais. 2024 : « Je vote... ». <https://www.vs.ch/web/sci/2024-je-vote>



Au niveau cantonal, la question de la mobilisation électorale fait l'objet de réflexions régulières, comme le montrent plusieurs postulats récents visant à encourager la participation démocratique, notamment :

- Postulat de 2019¹⁵ : Ce postulat visait à inciter à une plus grande participation aux votations et élections. Le Conseil d'État a exprimé sa volonté d'explorer les différentes pistes proposées, tout en soulignant qu'aucune solution miracle n'existe, car le phénomène touche l'ensemble de la Suisse. Selon le Conseil d'État, l'augmentation de l'intérêt et la participation des jeunes aux élections nécessitent une approche collaborative et une volonté partagée de tous les acteurs concernés.
- Postulat de 2021¹⁶ : Ce postulat visait à faciliter la pose des affiches électorales pour encourager la participation. Cependant, il a été rejeté par le Grand Conseil.
- Postulat de 2025¹⁷ : Ce postulat, qui a été développé à la session de novembre 2025, visait à doter le canton du Valais d'une base d'analyse solide sur laquelle fonder une stratégie durable de renforcement de la participation. Il a toutefois été refusé par le parlement.

3 Conclusions

La participation démocratique fluctue notablement selon les objets soumis au vote, mais dépend également des caractéristiques socio-démographiques du corps électoral. Si, sur le premier aspect, la commune n'exerce aucune prise, elle s'emploie en revanche à nourrir l'engagement civique au sein de divers publics grâce à des outils ciblés : projets et actions de sensibilisation destinés à la jeunesse et aux nouveaux citoyens, ainsi que dispositifs d'information et de communication citoyenne diffusés par le biais de différents canaux, tant physiques que numériques.

La commune en tant qu'institution a le devoir d'informer, de transmettre le matériel et de mettre à disposition les outils permettant aux citoyennes et citoyens de pouvoir exercer pleinement leur responsabilité civique. Elle se doit également d'assurer le bon fonctionnement des processus électoraux et de votation.

Cela étant, la commune ne saurait ni ne doit devenir actrice du jeu politique, lequel relève, au sens noble du terme, du ressort des citoyens et de leurs propres formes d'organisation. Il n'appartient pas davantage à l'autorité communale de guider individuellement chaque votant, ni de déployer une profusion de dispositifs excédant les missions qui sont déjà les siennes, dans le seul dessein de stimuler la participation aux élections et aux votations. La commune estime que cette mission incombe en premier lieu aux partis politiques, aux ONG, aux organisations citoyennes et, plus largement, à l'ensemble des acteurs engagés, dont dépend aussi la vitalité de notre système démocratique.

Sierre, le 5 décembre 2025

Pierre Berthod
Président

Benoît Emery
Secrétaire municipal

¹⁵ Grand Conseil du Valais (2019). *Postulat POS_2019.11.427 - Incitation à participer aux votations et élections.*

<https://parlement.vs.ch/app/fr/link/157467>

¹⁶ Grand Conseil du Valais (2021). *Postulat POS_2021.11.449 - Renforcer la participation démocratique.*

<https://parlement.vs.ch/app/fr/link/173646>

¹⁷ Grand Conseil du Valais (2025). *Postulat POS_2025.05.169 - Pour un renforcement de la participation électorale en Valais.*

<https://parlement.vs.ch/app/fr/link/264341>